

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Délibération n° 2026/03/03

Date de la convocation :	La séance débute à 10h30 et se termine à 11h 30	Acte exécutoire à compter du :	Affichée en Mairie le :
16 MARS 2026		23 MARS 2026	23 MARS 2026

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 28

Étaient présent(e)s (28)

M. FOURNIER Lionel, Maire
M. RISSER Charles
Mme WAGNER Veronica
M. NOBILE Didier
Mme MACAIGNE Christèle
M. Vincent MARRELLA
Mme MUHLMANN Aude
M. DUMON Joël
Mme KRAOUCHE Bakhta
Mme OUTOMURO Clotilde

Mme KEUVREUX Anita
Mme COLOMBEY Fabienne
M. CHARO Michel
M. RUPPERT José
Mme STEINBACH Danielle
M. BARBARAS Pascal
Mme BALZER Lise
Mme DA ROCHA Maria
M. IAFRATE Michel
M. PELTIER Xavier

M. PARRA Victor
Mme SCHAEGIS Lydia
M. BOUILLAGUET Clément
M. DOLBEAU Jonathan
Mme GATTO Josiane
Mme NAPOLI Rose Marie
M. VILLA Victor
M. BEN-ARIF Samir

Étaient absent(e)s avec procuration (1)

Mme DEMIR Selma procuration à M. RISSER Charles

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

3. Election du Maire

Madame Clotilde OUTOMURO rappelle aux conseillers que la désignation du Maire répond aux prescriptions des articles L 2121-17, L 2122-4, L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle rappelle notamment que le Maire est choisi parmi les membres du Conseil au scrutin secret à la majorité absolue.

Pour la constitution du bureau, le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Aude MUHLMANN et M. Samir BEN-ARIF.

Puis, elle fait appel de candidatures.

Monsieur Lionel FOURNIER fait acte de candidature.

Madame Clotilde OUTOMURO demande à chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, de venir mettre dans une urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	29
Blancs ou nuls :	4
Non votant :	0
Majorité absolue :	15

A obtenu :

Monsieur Lionel FOURNIER : 25 voix

Monsieur Lionel FOURNIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 22 mars 2026.


Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,


Jonathan DOLBEAU.